

## Privé

### Principes

Quand une personne physique exploite une entreprise en son propre nom, on parle de raison individuelle. L'entreprise n'existe pas légalement de manière indépendante. Aux yeux de la loi, seule la personne physique propriétaire de l'entreprise existe.

D'un point de vue comptable, il est possible, mais pas obligatoire, de tenir un compte dans lequel tout ce qui concerne les relations entre le propriétaire et l'entreprise est inscrit.

Il s'agit du compte *Privé*.

### Les prélèvements du propriétaire

Tout ce que le propriétaire prélève est porté au débit du compte Privé.

#### Exemples :

Prélèvement d'un ordinateur pour la fille du propriétaire	:	Privé	à	Ordinateurs
Prélèvement d'argent au bancomat pour les besoins du propriétaire	:	Privé	à	Banque
Paiement d'une facture personnelle du propriétaire	:	Privé	à	Banque
Paiement des primes d'assurances personnelles du propriétaire	:	Privé	à	Banque
Prélèvement de marchandises pour les besoins du propriétaire	:	Privé	à	Prestations à soi-même

### Le revenu global du propriétaire

Le revenu global du propriétaire se compose :

- d'un salaire
- d'intérêts calculés sur le capital de l'entreprise
- du résultat de l'entreprise (+ bénéfice net ou - perte nette)

#### Ecritures :

Salaire du propriétaire	:	Salaires	à	Privé
Intérêts sur le capital	:	Intérêts-charges	à	Privé
Bénéfice net	:	Résultat	à	Privé
Perte nette	:	Privé	à	Résultat

### La variation de fortune

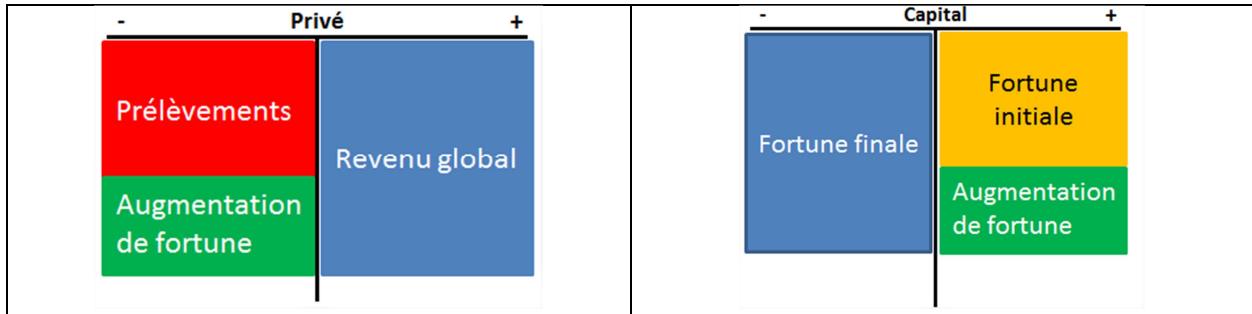
Selon le revenu global auquel le propriétaire a droit et les prélèvements qu'il a fait, la fortune de l'entreprise va varier.

**3 cas sont possibles :**

1. les prélèvements correspondent au revenu global => la fortune de l'entreprise ne varie pas
2. Les prélèvements sont inférieurs au revenu global => la fortune de l'entreprise augmente
3. Les prélèvements sont supérieurs au revenu global => la fortune de l'entreprise diminue.

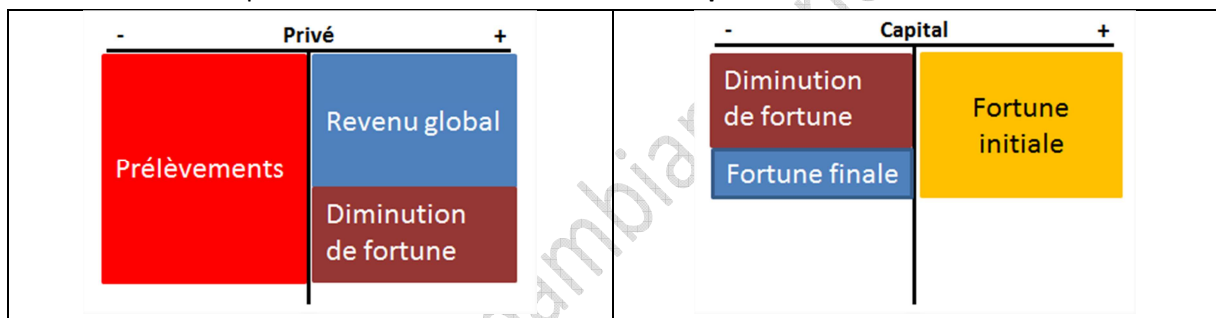
**Exemple d'augmentation de fortune :**

- Prélèvements < Revenu global => **augmentation de fortune**
- Ecriture comptable de l'augmentation de fortune : **Privé à Capital**



**Exemple de diminution de fortune :**

- Prélèvements > Revenu global => **diminution de fortune**
- Ecriture comptable de la diminution de fortune : **Capital à Privé**



**La fiscalité de l'entreprise individuelle à but commercial**

Aux yeux de la loi, l'entreprise en raison individuelle n'existe pas. L'Etat perçoit ses impôts auprès du propriétaire de l'entreprise. L'ensemble des revenus et de la fortune du propriétaire sert de base de calcul.

Ainsi, l'impôt anticipé prélevé sur les intérêts créanciers de l'entreprise sera déduit du montant total des impôts dus par le propriétaire.

**Exemple :**

Impôt total dû par le propriétaire	:	CHF 20'000			
- Impôt anticipé prélevé à la source par l'AFC	:	- CHF 850	→ Privé	à Créance AFC	CHF 850
Montant restant à payer	:	CHF 19'150	→ Privé	à Banque	CHF 19'150